



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 16 avril 2026	Délibération n° 2026-04-16/03 Direction des Finances
--	---

Le 16 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 10/04/2026

**ETAIENT PRESENTS (32) :**

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mme Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

**PRESENTS PAR PROCURATION (01) :**

Mme Ourseau à M. Naudet

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : MME LEMOINE**

**OBJET : Révision de l'Autorisation de Programme pour la construction de l'Espace Culturel**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 relatifs aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération n°2014-12.18.03 du 18 décembre 2014 relative à la création de l'Autorisation de Programme pour la construction de l'Espace Culturel,

**VU** les délibérations n°2015-12.17.07, n°2018.06.28.08, n°2021.01.21.06, n°2022-06-23/12, n°2023-03-30/07, 2024-03-21/09 et 2025-02-06/05 portant modification de l'Autorisation de Programme,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'augmentation de l'Autorisation de Programme,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. DELUCHEY,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260424-DEL2026041603-DE  
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'évolution du plafond de l'Autorisation de Programme relative à la construction de l'Espace Culturel de 700 000 € pour le porter à 35 702 346 €.

**AUTORISE** l'inscription au Budget Primitif 2026 des Crédits de Paiements afférents à l'exercice.

La secrétaire,



Marie-Paule LEMOINE



Le Maire,  


Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 24 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 24 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

24 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.